

Monsieur le Directeur Territorial,

La situation RH au sein du SE-EPM de Lavaur est dramatique en cette rentrée.

A l'heure actuelle le nombre d'agents dédiés aux unités ne suffit pas à couvrir les missions dévolues. La norme inscrite dans le cahier des charges des SE-EPM prévoit 5 professionnels éducatifs par unité or à ce jour, seule une unité respecte ces conditions, les 6 autres unités ne fonctionnent qu'avec 4 éducateurs pour une intervention 365 jours par an, 12h par jour. Ce qui laisse présager que chaque absence pour formation, congés ou maladie se reportera sur les agents en poste et viendra de fait entacher la prise en charge des mineurs détenus. Ce fonctionnement ne peut perdurer dans le temps.

Les risques psycho-sociaux ne vont cesser d'augmenter au fil des mois avec un tel rythme de travail qui va incomber forcément aux agents de terrain.

Dans de telles conditions, comment assurer une mission éducative de qualité ? Comment garantir une égalité de traitement et une continuité éducative à l'ensemble des jeunes incarcérés, au sein d'un EPM, dont le nombre qui ne désemplit pas depuis plusieurs mois de surcroit ?

Dans ce contexte, et comme déjà indiqué lors de notre rencontre avec la Directrice Inter-Régionale 14 août 2024, sachez Monsieur le Directeur Territorial, que le service éducatif de l'EPM de Lavaur se trouve actuellement dans l'impossibilité de répondre à l'ensemble des missions qui lui incombe !

Nous déplorons votre silence lors du mouvement de grève du 29 août 2024 durant lequel nous comptons sur votre venue pour rencontrer les personnes concernées.

L'équipe éducative de l'EPM s'est réunie ce 5 septembre 2024 et est unanime : Tant que nous ne serons pas 5 par unité, nous ne pourrons plus assurer nos missions 7 jours sur 7 ! Il reste primordial de recentrer nos missions sur les échéances judiciaires, les projets de sortie, les temps collectifs et les activités en semaine, tout en garantissant des conditions de travail convenables, le droit à congés et le droit à formation.

Sachez, Monsieur le Directeur Territorial que les équipes du SE-EPM sont force de propositions et souhaitent faire entendre leur voix !

Aussi, nous attendons beaucoup de la réunion des cadres, organisée ce lundi 9 septembre 2024 en Direction Territoriale, afin de statuer sur une nouvelle organisation de service et sur une priorisation de missions au regard de la situation actuelle.

Nous serons attentifs aux réponses et aux annonces claires que la DIR Sud fera aux agents du SE-EPM concernant le « dégel » de certains postes à compter du 1^{er} novembre 2024, afin de leur permettre d'exercer leurs missions dans des conditions décentes et de répondre aux besoins des mineurs détenus dans le respect de leurs droits.

Nous déplorons encore aujourd'hui les conditions dans lesquelles les agents contractuels engagés depuis parfois plusieurs années au sein du SE-EPM et à la PJJ ont été remerciés par simple mail de prévenance durant leurs vacances estivales et de l'impact direct sur les équipes et leur rythme bouleversé dès le 1^{er} septembre 2024.

Aussi, au regard de cette situation, nous sollicitons en urgence une audience syndicale.

Albi, le 5 septembre 2024

La section CGT PJJ Tarn/Aveyron